

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 27 Janvier 2026

Présents : Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Edouard DANGUY, Nicole JOUIN, Delphine ALI BATAILLE, Maxence CALAIS, Gérard TAPIN, Karine LEROY, Maryline MARTIN, Olivier BRAULT. (Arrivé au point TRANSFERT DE COMPETENCE « Eclairage public » au SDEM).

Excusés : Léonard GAILLARDON, Sylvain LHOTELLIER, Sabrina POISSON, Jérôme SEIGNEURIE, Benjamin HUE a donné procuration à Anne HEBERT.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roland LEPUISSANT a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 26 novembre 2025 ;
- Convention de la mise à disposition des Agents communaux pour la ville de la Haye (50) ;
- Avenant « Convention entretien des itinéraires cyclables » avec la COCM ;
- Modification du titulaire du bail du logement « 48 rue du Port » ;
- Nomination des délégués titulaires et suppléants pour le COS 50 (CDAS) ;
- Convention de mise à disposition d'un assistant de prévention avec la COCM ;
- Vente de la parcelle AI 113 en partie ;
- Participation aux frais de scolarité ULIS – Valognes ;
- Nomination d'un régisseur de recette (Titulaire et suppléant) ;
- Suite rencontre avec GEOMAT et Monsieur et Madame BERTRAND ;
- Reprise de la Boulangerie « La Tresse Dorée » ;
- Validation du remboursement de l'électricité « Association Club House » ;
- Transfert de la compétence « Eclairage public » au SDEM ;
- Restitution des deux ateliers Habitants/ CERUR ;
- Contrat d'assistance technique et administrative friche SOLIHA ;
- Questions diverses ;
- Le tour des commissions ;
- Prochaines dates.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2025.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX POUR LA VILLE DE LA HAYE (50).

Délibération n°2026/01/01

Votants : 10

Pour : 10

Suite à l'évènement du carnaval qui aura lieu à la Haye le 21 Février 2026 organisé par la commune de la HAYE dans le cadre de la convention culturelle, les deux agents techniques de la commune de Marchesieux seront mis à disposition de la commune de la Haye afin de participer à l'organisation de la manifestation. Ces agents participeront à une réunion d'information le vendredi 20 février 2026 à partir de 13h30 et seront à la Haye le samedi 21 février 2026 l'après-midi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents auprès de la commune de la Haye et toute pièce s'y rapportant.

AVENANT « CONVENTION ENTRETIEN DES INTINERAIRE CYCLABLES » AVEC LA COCM

Délibération n°2026/01/02

Votants : 10

Pour : 10

Madame le Maire présente l'avenant n°1 de la convention avec la COCM concernant l'entretien des itinéraires cyclables situés sur la commune de MARCHESIEUX. Madame Le Maire précise que la COCM posera et entretiendra toute la signalétique (poteaux, signalétique au sol ...). La commune s'engagera à réaliser les travaux d'entretien courant de la voirie et le nettoyage des pieds de poteaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

MODIFICATION DU BAIL DU 4B RUE DU PORT

Délibération n°2026/01/03

Votants : 10

Pour : 10

Suite au départ d'un des colocataires, les colocataires souhaitent résilier ce bail en colocation à compter du 31 Janvier 2026 ; De plus Madame LEVIEUX souhaite conserver à son nom la location du logement 4B rue du port Madame le maire propose de valider la demande de résiliation à compter du 31 Janvier 2026, et d'attribuer la location de logement à Madame Djessica LEVIEUX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la résiliation du bail en co location à la date du 31 Janvier 2026 et autorise Madame le Maire à rédiger un nouveau bail d'une durée de 6 ans au nom de Madame LEVIEUX Djessica à compter du 01 février 2026 aux mêmes conditions que le bail initial.

NOMINATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LE COS 50 (CDAS)

Délibération n°2026/01/04

Votants : 10

Pour : 10

Madame le Maire propose que Madame Karine CHHE remplace Madame Catherine MULOT à compter du 01/01/2026 en tant que délégué titulaire du COS 50 en tant qu'agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord et autorise Madame le Maire à nommer Madame Karine CHHE comme déléguée titulaire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION AVEC LE COCM

Délibération n°2026/01/05

Votants : 10

Pour : 10

Le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 (article 4) prévoit que des assistants de prévention doivent être nommés dans chaque collectivité. La communauté de communes Côtes Ouest Centre Manche a validé, par délibération du 11 décembre 2025 les conditions générales de mise à disposition d'un assistant de prévention. Pour accéder à ce service, il sera nécessaire d'accepter la lettre de mission « cadrage du poste d'assistant de prévention » et d'autoriser Madame le maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent, élaborée entre la commune de Marchésieux et la COCM. Le coût journalier est fixé à 180.00 €, une proposition de temps d'intervention sera établie entre la commune et la COCM. Un référent doit être désigné afin d'accompagner l'assistant de prévention dans ses démarches. Jérôme SEIGNEURIE est désigné référent dans le cadre de l'accompagnement de l'assistant de prévention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe de recourir à la mise à disposition d'un agent de prévention en collaboration avec la COCM et autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition, la lettre de mission cadrage et à signer tous les documents qui s'y rapportent et nomme Monsieur Jérôme SEIGNEURIE référent.

VENTE DE LA PARCELLE AI 113 EN PARTIE

Madame Stéphanie TRIDON et Monsieur David LETOURNEUR acceptent le principe de racheter à l'euro symbolique une partie de la parcelle AI 113 et de prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire. La question de servitude de passage est à étudier avant de d'engager la procédure. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE ULIS – VALOGNES

Délibération n°2026/01/06

Votants : 10

Pour : 10

Madame le Maire propose la prise en charge des frais de scolarité d'un jeune en classe ULIS (CE2) de Valognes pour un montant de 278.63 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à régler les frais de scolarité auprès de la commune de Valognes

NOMINATION D'UN REGISSEUR DE RECETTES (TITULAIRE ET SUPPLEANT)

Sujet Ajournée et reporté au prochain conseil

SUITE RENCONTRE AVEC GEOMAT ET MONSIEUR ET MADAME BERTRAND

Madame le Maire a rencontré Monsieur et Madame BERTRAND et a restitué une synthèse de cet entretien. Un géomètre va intervenir afin d'établir une limite claire ce qui va nécessiter une acquisition foncière en négociation et la réalisation d'une clôture. Un rendez-vous est fixé avec le géomètre et les propriétaires le 05 février 2026 à 14h00 sur place afin de préciser les éléments.

REPRISE DE LA BOULANGERIE « LA TRESSE DOREE »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la boulangerie « La Tresse Dorée » appartient désormais à la commune suite à la cession qui a eu lieu chez le notaire en date du 08 janvier 2026. La mairie est désormais en possession des clés. Deux visites vont être organisées aux dates mentionnées ci-dessous :

- Le mercredi 4 février à partir de 09h30
- Le samedi 7 février à partir de 10h30.

Le conseil municipal suggère de demander un devis afin de procéder au diagnostic du four. Les locaux doivent être nettoyés. Il est nécessaire de faire appel à un dératiseur ainsi que procéder à des travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal propose de trouver des repreneurs en gérance. Il est important que ce local reste à but commercial. Afin de retrouver des repreneurs, le Conseil Municipal suggère de faire appel aux différents centres de formation de Boulanger.

VALIDATION DU REMBOURSEMENT DE L'ELECTRICITE PAR « ASSOCIATION CLUB HOUSE »

Délibération n°2026/01/07

Votants : 10

Pour : 10

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour l'année 2025, la consommation d'électricité de l'association club house est évaluée à un montant de 510 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à facturer la somme de 510.00 € relative à l'électricité auprès de l'association club house.

TRANSFERT DE COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » AU SDEM

Délibération n°2026/01/08

Votants : 11

Pour : 11

Madame le Maire présente les modalités et les conditions de transfert de la compétence éclairage public au SDEM. Sans cette prise de compétence, la commune ne peut plus bénéficier d'aides pour le suivi et les investissements en lien avec l'éclairage public. Avant de décider la prise de compétence, le SDEM peut réaliser un audit préalable des installations de l'éclairage public de la commune qui comprendra :

- L'identification du patrimoine ;
- Les vérifications électriques des installations et un mémoire synthétisant l'état du patrimoine.

Suite à cet audit, il pourra être constitué une base de données à jour avec un relevé détaillé des armoires, des luminaires et des réseaux. La participation financière de la commune s'élèvera à 10 euros par foyer lumineux pour l'audit et 21 euros par foyer lumineux pour la mise en place des bases de données.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'engagement et la mise en place des bases de données à 21 euros par foyer lumineux. La mise en place d'un audit préalable des installations d'éclairage public de la commune au prix de 10 euros par foyer lumineux, considère que le choix de transfert de compétences pourra être validé à la vue de ce diagnostic. Les travaux seront à engager par la future équipe municipale.

Le Conseil Municipal Autorise Madame le maire à signer tous documents se rapportant à la réalisation de cet audit avec le SDEM.

RESTITUTION DES DEUX ATELIERS HABITANTS AVEC LE CABINET CERUR

Madame le maire présente le diaporama, réalisé par le cabinet CERUR, au sujet des ateliers d'expression des habitants concernant l'occupation future de la friche des modalités d'aménagement des circulations et des places dans le bourg. Ce diaporama sera envoyé à chaque membre du Conseil Municipal. Les Conseillers Municipaux apprécieront la qualité des propositions et de l'implication des habitants. La question de l'occupation éphémère de l'espace café cousin est évoquée. Il est envisagé de réunir les présidents et présidentes d'association le 03 Mars 2026 à 20h00 afin de co-organiser une occupation partagée de cet espace.

CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE FRICHE SOLIHA

Délibération n°2026/01/09

Votants : 11

Pour : 11

Afin de poursuivre la réhabilitation de la friche en logements et commerces, Madame le maire, accompagné du 1er adjoint et de Madame LOPEZ (village d'avenir), ont rencontré l'organisme SOLIHA qui peut poursuivre cette démarche et accompagner la commune dans le cadre d'un bail à réhabilitation. Afin d'examiner la faisabilité de ce projet, SOLIHA propose de conclure un contrat d'assistance technique et administrative (sans maîtrise d'œuvre). Cette mission comprendra un diagnostic global, des relevés de plans actuels, des propositions d'aménagements, l'estimation des coûts des travaux et les hypothèses de financement en bail à réhabilitation. Le coût de cette mission s'élève à 3500 Euros HT soit 4200 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de missionner SOLIHA pour réaliser ce contrat d'assistance technique et administrative et autorise Madame le maire à signer ce contrat et tous les documents s'y rapportant.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement du parking rue du port : le Conseil Municipal accepte le principe de couper les arbres et de replanter des essences plus courtes. Ceci facilitera l'entretien des façades et de la végétation.
- Les pommiers devant la maison des marais ont été arrachés par la tempête. Le Conseil Municipal accepte le principe de financer 4 pommiers haute tige (pommes à couteau, variété locale) pour les remplacer.
- Le marché concernant les travaux de la MAM est en cours, la date limite est fixée au mardi 03 février 2026 à 16h00.
- L'EVS est opérationnel grâce au travail des bénévoles de « Familles Rurales » et des employés communaux.
- Le CSH va être totalement repeint par les employés communaux et les bénévoles de familles rurales.
- A partir de la mi-janvier jusqu'à la fin février, l'APE, le CSH, l'école et la médiathèque organisent des ateliers pour préparer les carnavals (la Haye et Marchesieux) du secteur (thème : « Les monstres gentils »).
- Validation de participer à « Pierre en lumière 2026 ».
- Demande de pose de 2 miroirs, travaux toiture sacristie et une date pour nettoyage des gouttières.

LES PROCHAINES DATES A RETENIR

- Jeudi 29 janvier 2026 : Assemblée générale de la TVNB à Tessy.
- Vendredi 13 février 2026 à 19h00 : départ à la retraite Corinne PLOS et Catherine MULOT.
- Jeudi 26 février 2026 à 18H30 : Spectacle « Villes en scène ».
- Mardi 03 mars 2026 à 15h00 : COPIL avec CERUR.
- Mardi 03 mars 2026 à 20h00: Réunion avec les associations.
- Mardi 10 Mars 2026 : Conseil d'école.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 24 Février 2026 à 20h00.

VU, pour être affiché le 09/02/2026 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.